

Appel à Candidatures pour la **COMMISSION DES ATHLÈTES** du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)

Vous êtes athlète et souhaitez participer activement à la représentation de vos pairs? Voici l'opportunité de vous engager en posant votre candidature pour la Commission des athlètes du COSL.

La Commission des athlètes est une commission au sein du COSL, qui a pour mission de représenter et défendre les intérêts des athlètes, tout en faisant entendre leur voix. Composée de 7 à 11 membres, elle se réunit au moins quatre fois par an. La durée d'un mandat est de 4 ans.

Le Président de la Commission, qui représente celle-ci au sein du Conseil d'Administration du COSL, est chargé de transmettre les propositions et recommandations formulées par la Commission.

Les principaux objectifs de la Commission sont les suivants :

- servir de forum aux athlètes pour échanger des idées et des informations touchant à leurs aspirations et préoccupations dans tous les domaines touchant la pratique du sport à haut niveau,
 - étudier de sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'Administration du COSL les questions et sujets d'intérêt général concernant les athlètes de plusieurs fédérations affiliées au COSL,
 - développer les positions à prendre dans l'intérêt des athlètes par le président de la Commission au Conseil d'Administration du COSL,
 - contribuer au succès sportif des athlètes.
- **Élection** : 12 février 2025 (en ligne) par un collège électoral.

Critères d'éligibilité :

- Être ressortissant(e) luxembourgeois(e),
- Être âgé(e) de 18 ans au moins,
- Être athlète actif ou retraité depuis moins de 8 ans,
- Ne pas avoir été sanctionné en vertu du Code mondial antidopage,
- Avoir un intérêt marqué pour la défense des droits des athlètes et la promotion du sport au sein de l'organisation.

Comment soumettre votre candidature :

Envoyez votre CV sportif, détaillant vos expériences et vos performances, par e-mail à l'adresse suivante: athlete@cosl.lu

Date limite: 27 janvier 2025 à minuit.

Processus:

Votre candidature sera examinée par le COSL pour vérifier les critères d'éligibilité. Si elle est validée, elle sera transmise aux membres du collège électoral. Le 12 février, lors du forum de la Commission des athlètes, qui se tiendra à la Coque et en ligne, chaque candidat disposera de 5 minutes pour se présenter. Le collège électoral votera ensuite en ligne. Les résultats seront annoncés au plus tard le 13 février 2025.

Contact :

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail mtousch@cosl.lu ou par téléphone au **+352 48 80 48 201**.

REJOIGNEZ LE COLLÈGE ÉLECTORAL

Vous ne souhaitez pas être candidat, mais souhaitez participer à l'élection en tant que membre du collège électoral ? Ce collège est responsable de l'élection des nouveaux membres de la Commission des athlètes. Le vote est personnel et secret.

Critères d'éligibilité et procédure :

Le collège électoral se compose de deux athlètes membres de la commission des athlètes respective des fédérations sportives agréées membres du COSL.

Si votre fédération ne dispose pas de Commission des athlètes, le Conseil d'administration de la fédération concernée peut désigner deux athlètes répondant aux critères suivants :

- Être membre du cadre national ou d'une sélection nationale,
- Être âgé(e) d'au moins 16 ans.

Les fédérations communiqueront le nom et l'adresse e-mail des athlètes au COSL (mtousch@cosl.lu) avant le 27 janvier 2025.

ZESUMMEN EEN ZIL

